



Sous-Préfecture de La Tour du Pin

LA TOUR DU PIN, Le

26 DEC. 2016

PÔLE RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES,
POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES,
AMÉNAGEMENT DURABLE

Affaire suivie par : Patricia DOUARE

Tél.: 04.74.83.29.93

Fax : 04.74.97.18.86

Courriel : patricia.douare@isere.gouv.fr

COMMISSION LOCALE DE SUIVI DE SITE DE DE L'UIOM DE BOURGOIN JALLIEU RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA RÉUNION DU 14 DÉCEMBRE 2016.

La commission de suivi de site de l'usine d'incinération d'ordures ménagères exploitée par le SITOM Nord Isère à Bourgoin Jallieu s'est réunie le 14 décembre 2016, sous la présidence de Monsieur Thomas MICHAUD, Sous-préfet de la Tour du Pin.

La liste des participants est jointe à ce relevé de décisions.

Les éléments présentés aux membres de la CSS sont également joints en annexe.

1- Situation administrative

La situation administrative de l'établissement n'a pas évolué en 2016 ; aucune modification de l'arrêté préfectoral d'autorisation n'est intervenue.

M. Brun, Inspecteur de l'Environnement, présente le bilan de l'année 2016 :

- Suivi environnemental : Les contrôles effectués conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation n'ont pas identifié de difficultés particulières.
Les instruments de mesure utilisés pour les contrôles en continu de la ligne n°1 pour les oxydes d'azote et les poussières doivent cependant faire l'objet d'un réétalonnage. Une intervention est prévue à cet effet semaine 51.
- Traitement des fumées : L'exploitant a réalisé des essais dans le but de passer d'un traitement semi-humide à un traitement 100 % sec des fumées (essai Solvair). Cette modification améliorerait le traitement et l'impact environnemental global de l'exploitation (diminution notamment des réactifs utilisés et du transport routier).
- Perspective 2017 : Le SITOM Nord Isère a été retenu pour participer à la prise en charge des déchets de l'usine d'incinération de l'Eurométropole de Strasbourg pendant l'indisponibilité temporaire (30 mois environ) de cette usine consécutive à des travaux de désamiantage. La quantité de déchet concernée est de 2560 t/an sur les 210 000 t/an qui sont redirigées.

Le SITOM a présenté une demande instruite par la DREAL, et qui donnera lieu à arrêté préfectoral après avis du CODERST. Cette demande est compatible avec le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Sur ce sujet M. Labor, représentant l'APIE, s'interroge sur le bilan environnemental de cette prise en charge, compte tenu notamment du transport des déchets qui sont très éloignés de la zone de chalandise de l'UIOM.

Il demande si une évaluation environnementale pourra être réalisée.

M. le Sous-Préfet indique en réponse qu'aucune disposition réglementaire n'impose une telle étude, qui ne peut donc être ajoutée aux obligations du SITOM, mais que le SITOM peut engager, s'il le souhaite.

Si un bilan est réalisé par l'Eurométropole de Strasbourg, sa communication sera demandée par le SITOM Nord Isère.

2- Suivi environnemental :

Les organismes mandatés par le SITOM Nord Isère présentent le bilan du suivi réalisé.

Pour l'ensemble de ces campagnes de suivi, aucun dépassement des valeurs réglementaires n'a été constaté.

- Surveillance de la qualité des eaux souterraines :
Aucun dépassement sur l'ensemble des piézomètres.
Une micro fuite du bassin à macrophytes a été détectée après investigations menées sur le PZ2bis. Le SITOM met en place des recherches sur la bâche afin de régler le problème.
- Surveillance dioxine et métaux lourds :
Les valeurs de référence n'ont jamais été dépassées.
- Surveillance environnementale dans les lichens et végétaux :
Cette surveillance conclut à un impact non visible de l'usine en 2016.

3- Bilan annuel d'activité

Pour 2016 le volume traité devrait s'élever à 171 000 tonnes (légère hausse par rapport à 2015).

- Mâchefers :
En 2015 des lots présentant des présences de dioxine trop élevées avaient du être pris en charge au CET de Cessieu. En 2016, tous les lots étaient conformes donc valorisables.
- Chauffage urbain :
Les résultats de 2015 sont dépassés en 2016 grâce notamment au fonctionnement de l'échangeur de 8MW.
- Perspectives d'évolution :
Amélioration du traitement des fumées :
L'exploitant ne donnera pas nécessairement une suite favorable aux essais Solvair mentionnés ci-dessus. Bien que les rejets du site soient conformes, il a précisé poursuivre ses investigations en réalisant de nouveaux essais de traitement des fumées en 2017. Il s'agit principalement d'améliorer encore l'impact environnemental et la quantité de réactifs utilisés.

Dans le contexte de réduction des déchets ménagers, et afin de maintenir un niveau de production satisfaisant, le SITOM souhaite se positionner sur la prise en charge de déchets plus complexes, à valoriser énergétiquement.

Le Sous-Préfet,

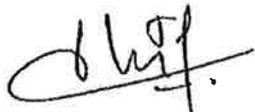

Thomas MICHAUD

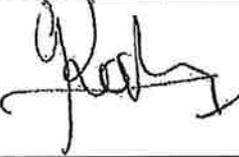


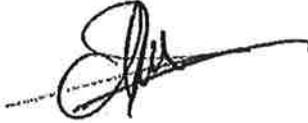
Commission de Suivi de Site

Feuille de présence

Réunion du 14 décembre 2016 à 15h00

| Nom | Structure | Signature |
|---|-----------------------------------|--|
| Au titre de l'administration | | |
| Monsieur le Sous-Préfet | Sous-Préfecture de la Tour du Pin |  |
| Monsieur BRUN | DREAL Unité UT38 |  |
| Monsieur le Directeur | DDPP | |
| Au titre des collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale | | |
| Monsieur Vincent CHRQUI | Conseil Général de l'Isère | |
| Monsieur Erwann BINET | Conseil Général de l'Isère | Excuse |
| Madame Emmanuelle SPADONE | Commune de Bourgoin-Jallieu | |
| Monsieur Didier SUPTIL | Commune de Domarlin |  1 |

| Nom | Structure | Signature |
|--|--|---|
| Au titre des associations de protection de l'environnement | | |
| Monsieur Guy LABOR | Association Porte de l'Isère Environnement |  |
| Monsieur le Président | Association AUTOUR M. DURAND - TERRASSON Sylvain |  |
| Monsieur le Président | FRAPNA - Isère | |
| Monsieur le Président | ADPE Chamagnieu - Panossas - Chozeau - Trept | |
| Au titre de l'exploitation | | |
| Monsieur Henri LEVY | SITOM Nord Isère |  |
| Monsieur André QUEMIN | SITOM Nord Isère |  |
| Monsieur Alain VEYRET | SITOM Nord Isère |  |
| Membres associés avec voix consultative | | |
| <i>Monsieur Jean-Luc BOURDIN (membre associé avec voix consultative)</i> | <i>Directeur Général des services du SITOM Nord Isère</i> | |
| <i>Monsieur Arnaud BROUCHON (membre associé avec voix consultative)</i> | <i>Directeur de l'usine d'incinération - Société RONAVAL</i> | |

| Nom | Structure | Signature |
|--|---------------------------------|---|
| Au titre des salariés de l'exploitation | | |
| Monsieur Nicolas ARNAUD | Salarié de l'exploitation | |
| Monsieur Stéphane JOLY | Salarié de l'exploitation | |
| Intervenants extérieurs | | |
| Madame Marine SAINT-DENIS | BIO-TOX |  |
| Monsieur Simon CHANCEL | IDEES EAUX |  |
| <i>Bernard JOUVE</i> | AIR Rhône-Alpes |  |
| DDPP | | Excusé |
| <i>DOUARE Patricia</i> | <i>S GA Sous-Préfecture LTO</i> |  |
| | | |
| | | |
| | | 3 |

